



Secrétariat général  
Service de coordination des politiques interministérielles  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Courrier arrivé le  
DREAL HAUTS DE FRANCE  
Unité Départementale de la Somme  
03 DEC. 2025

Amiens, le 26 NOV. 2025

Installations classées pour  
la protection de l'environnement

Le préfet de la Somme donne acte à la société NORIAP, dont le siège social est situé 22 boulevard Michel Strogoff à BOVES (80440), de sa demande du 19 mai 2025 complétée les 29 septembre 2025 et 15 octobre 2025, relative à la mise en place d'une cuve OLÉO 100 et des dispositifs de distribution associés, sur le site situé chemin de Guignemicourt à SALEUX (80480).

Ces modifications sont sans incidence sur le classement des installations et sur les prescriptions applicables. Le stockage de l'OLÉO 100, tout comme l'activité de distribution associée, n'est pas classable.

Le présent donné acte pourra être opposé à la société NORIAP lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef de service

Gaëtan COUPLET

Copie à

Madame le maire de SALEUX

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

51, rue de la République  
80020 AMIENS Cedex 9  
Tél : 03 22 97 80 80

Mél : [pref-environnement@somme.gouv.fr](mailto:pref-environnement@somme.gouv.fr)